

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Lac-des-Aigles

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE :

BUDGET 2023 ET PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2023-2024 et 2025

Prenez avis qu'à la séance extraordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles qui sera tenue JEUDI, le 15 décembre 2022 à 19 h 45, le conseil municipal adoptera le règlement 195-22 ayant pour objet l'adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2023 à 2025 et pour adopter le budget de la municipalité de Lac-des-Aigles pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE :

Taux de la taxe foncière générale, les taxes foncières spéciales et les tarifs pour les services municipaux ainsi que les modalités de paiement pour l'année 2023

Prenez avis qu'à la séance extraordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles qui sera tenue JEUDI, le 15 décembre 2022 à 20 h, le conseil municipal adoptera le règlement 196-22 décrétant le taux de la taxe foncière générale, les taxes foncières spéciales et les tarifs pour les services municipaux ainsi que les modalités de paiement pour l'année 2023.

DONNÉ à Lac-des-Aigles, ce septième jour du mois de décembre de l'an deux mil vingt-deux,



Francine Beaulieu
Directrice générale